

CONDITIONS GENERALES DE VENTE iGlobalPub

Article 1: Champ d'application.

Les présentes conditions générales sont d'application pour toute mission dont la réalisation est confiée par le client via un bon de commande au fournisseur de services ci-après dénommé: iGlobalPub; le bon de commande signé par le client faisant office de contrat.

Article 2: Objet.

La mission de iGlobalPub est de garantir au client la publication permanente sur le Web d'un site Internet interactif pendant un an. L'étendue de la mission à réaliser (prestations de base et options éventuelles), le prix et les délais d'exécution sont précisés dans un courrier de confirmation du bon de commande adressé par iGlobalPub au client. Les agents ou représentants iGlobalPub ne disposent d'aucun pouvoir de représentation. Les ventes qu'ils négocient n'acquiescent donc un caractère ferme et définitif qu'après l'envoi de la lettre de confirmation du bon de commande. Toute demande de complément à la liste des prestations à exécuter doit faire l'objet d'une nouvelle lettre de confirmation qui précisera le prix des prestations complémentaires demandées.

Article 3: Réalisation de la mission et délais d'exécution.

La mission débute - sous réserve de l'envoi d'un courrier de confirmation par iGlobalPub - à la signature du bon de commande par le client - avec droit de rétractation légal de 14 jours - et après paiement d'un acompte de 50% du prix total de la mission. Le client donne tous pouvoirs et confère toutes autorisations à iGlobalPub en ce qui concerne la réalisation et la distribution du matériel publicitaire (reproduction du logo, prise et traitement des photos, descriptif du secteur d'activité du client, etc.). Ce matériel sera soumis pour approbation au client qui ne pourra cependant pas refuser son accord sans juste motif. A défaut d'avoir fait valoir ses observations dans les 48h suivant la demande d'approbation, le client sera présumé avoir accepté le contenu du matériel publicitaire. Les droits de reproduction des fichiers informatiques, objets, images, photos, logos, design, ou dessins créés par iGlobalPub lui restent acquis et aucune cession ne saurait en résulter même si l'activité créatrice a été prévue à la commande. De même, les fichiers et outillages ne sont pas cessibles et demeurent la propriété de iGlobalPub, même si tout ou partie des frais y afférents ont été acquittés par l'acheteur. A dater de la date de prise d'effet du contrat et de la réception par iGlobalPub de l'acompte du client, la publicité du client sera présente sur Internet endéans les 30 jours. Le solde du montant de la mission sera dès lors dû pour autant que le client soit satisfait. Sauf garantie express donnée dans la lettre de confirmation du bon de commande, les délais mentionnés ci-dessus ne sont pas des délais de rigueur. La responsabilité de iGlobalPub ne pourra être engagée que si le retard est imputable à sa faute lourde.

Article 3 bis: Documents nécessaires à la réalisation.

Pour toute commande souscrite via un pays autre que la Belgique, les photos ainsi que les documents éventuellement nécessaires à la réalisation du site Internet seront à prendre et/ou à fournir par le client lui-même et à envoyer par voie postale au siège iGlobalPub.

Article 4: Prix – Paiement.

Tous les prix sont libellés en euros. Le prix est payable à la signature du bon de commande, selon les termes de l'article 3 des conditions générales. Toutefois, le client pourra éventuellement être autorisé à fractionner le montant total de la mission en paiements semestriels ou trimestriels. Dans ces cas une majoration de prix de respectivement 10 et 15% sera appliquée. Les factures relatives aux paiements fractionnés seront payables dans les 5 jours ouvrés de leur envoi. Les factures non payées porteront, à partir de la date d'échéance, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt conventionnel de 5% des sommes dues par mois à dater de ladite échéance, chaque partie de mois valant un mois entier. De même, en cas de non-paiement de l'intégralité ou d'une partie des sommes facturées, le solde dû sera augmenté de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité forfaitaire correspondant à 25% des sommes dues avec un minimum de 25 euros à titre de dommages et intérêts; à moins que iGlobalPub ne préfère résilier le contrat. Dans ce cas la résiliation sera notifiée au client par simple fax ou lettre recommandée et entraînera pour le client le paiement de dommages et intérêts fixés forfaitairement à 25% du prix de la mission repris dans le bon de commande avec un minimum de 25 euros. Les frais de la lettre recommandée seront en outre à charge du client. Tout courrier de rappel envoyé au client engendrera à chaque envoi une majoration de 25 euros.

Article 5: Durée.

La mission confiée à iGlobalPub s'étale sur une durée d'un an à dater de la signature du bon de commande et est reconduite tacitement chaque année au prix de la maintenance, dans le cas où le client ne souhaite apporter aucune modification à son outil Internet. Le client a bien entendu le droit de mettre un terme à cette mission quand il le souhaite moyennant un préavis notifié par lettre recommandée à iGlobalPub, trois mois ou 90 jours au moins avant l'échéance annuelle. A défaut, si le client désire malgré tout arrêter son contrat avec iGlobalPub, le client prendra à sa charge tous les frais occasionnés par cette interruption (transfert de nom de domaine, de trade, etc.).

Article 6: Garantie.

Le client garantit que ses activités et le matériel publicitaire autorisé ne sont pas illégaux et ne violent pas le droit des tiers; et s'engage à indemniser iGlobalPub pour toute réclamation qui serait formée par un tiers et qui serait liée à cette garantie.

Article 7: Responsabilité.

iGlobalPub n'encourt, sauf dol, aucune responsabilité vis-à-vis du client en cas de défaillance de ses systèmes ou de toute autre interruption de services.

Article 8: Litige – Jurisdiction.

Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles avec le client est de la compétence exclusive des Tribunaux de l'Arrondissement Judiciaire du siège social de GlobalPub. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demandes incidentes, ou de pluralité de défenseurs; et nonobstant toute clause contraire figurant sur les conditions de l'acheteur. Le Droit belge est applicable.